

Impluvium d'Evian //



SITE RAMSAR
NUMÉRO
1833



FRANCE

Surface :
3275 ha

Date d'inscription :
15 septembre 2008

Coordonnées :
46° 22' N 06° 36' E

Résumé

A mi-chemin entre le lac Léman et les Préalpes du Chablais, le Pays de Gavot est un écrin de verdure entre eau et montagne. Principalement situé de 630 à 950 mètres d'altitude, il constitue l'impluvium, c'est-à-dire la zone d'infiltration préférentielle, de l'eau minérale naturelle Evian. Il accueille plus d'une centaine de zones humides présentant une large variété de surfaces et de types écologiques. La politique historique de conservation des zones humides menée très tôt et de manière partenariale par les acteurs locaux font de ce site un lieu unique remarquablement conservé.

Importance internationale

La diversité biologique du Pays de Gavot est remarquable, riche en espèces patrimoniales dont la conservation est un enjeu et une responsabilité territoriale. De fait, le contour du site Ramsar rassemble 27 % de toutes les espèces végétales de la Haute-Savoie et 9 % des espèces d'intérêt, et cela malgré sa petite surface qui représente seulement 0,72 % du département.

D'autre part, ce site représente les reliques glaciaires de la formation des Préalpes, entité géologique unique en France ayant bénéficié d'une reconnaissance internationale par l'UNESCO : le label « Géopark Chablais ».

Localisation générale

Le Pays de Gavot, situé au nord-est de la Haute-Savoie, est un plateau délimité des régions environnantes par le lit de la Dranse à l'ouest, les communes riveraines du lac Léman au nord et les Alpes chablaisiennes au sud-est.



Impluvium d'Evian

Services rendus par les zones humides

En plus de la richesse biologique qu'elles accueillent, les zones humides du territoire, bien que ne représentant que 10 % des surfaces du plateau, concentrent plus de 30 % des eaux de pluie, de neige ou de ruissellement. Elles contribuent donc indéniablement à la collecte, à l'épuration et à l'infiltration des ressources en eaux souterraines. Les marais jouent également un rôle majeur dans la régulation des inondations et, à plus large échelle dans la régulation du climat.

Les sites aménagés pour l'accueil du public, et plus particulièrement le marais du Maravant, servent d'espaces naturels « vitrines » pour faire prendre conscience au grand public des enjeux actuels liés aux zones humides et aux changements climatiques.

A cela s'ajoute le jardin de l'eau du Pré Curieux, véritable outil péri-urbain de communication du site Ramsar, qui s'étend sur 3,5 hectares au bord du lac Léman. C'est un lieu unique qui présente, à travers une exposition et une itinérance dans le parc, les différents écosystèmes liés à l'eau.

Facteurs défavorables

L'accroissement démographique a favorisé une extension des zones urbaines sur le versant lémanique aval et le plateau de Gavot et le développement d'équipements routiers liés à l'urbanisation (drainage, imperméabilisation des surfaces, salage, etc.).

La concentration des activités agricoles au sein d'un foncier contraint et le drainage ont provoqué une modification des fonctionnements hydrologiques. Dans les marais du plateau, l'abandon des pratiques agricoles traditionnelles entraîne le développement d'une végétation arbustive qui menace la biodiversité locale, au même titre que les espèces exotiques envahissantes.



Quatre espèces représentatives du site



AGRION DE MERCURE
(*Coenagrion mercuriale*)

Ce délicat agrion est protégé au niveau national. Il profite des secteurs ensoleillés proche des suintements et des petits cours d'eau où poussent des plantes typiques des zones humides. D'après une synthèse nationale, cette espèce est présente essentiellement dans la vallée du Rhône et dans les corridors fluviaux. La station du plateau de Gavot présente donc une originalité écologique, de par sa situation, et également de par son altitude.



DROSÉRA À FEUILLES ROND
(*Drosera rotundifolia*)

Le droséra à feuilles rondes est très discret, il faudra se pencher pour l'observer. Cette petite plante secrète, via des glandes à la surface de ses feuilles, un liquide collant et attractif pour les insectes. Les insectes pensant se délecter d'un nectar sucré sont bernés par le subterfuge, englués puis digérés par la plante. Jolie évolution que celle du droséra, qui pour pallier au manque d'azote assimilable dans le sol, est devenue carnivore.



LIPARIS DE LOESEL
(*Liparis loeselii*)

Cette rarissime orchidée est bien représentée en Haute-Savoie et particulièrement sur le Gavot où elle est présente au sein de plusieurs zones humides. La Haute-Savoie possède ainsi 1/4 des stations françaises de liparis et les populations du plateau sont parmi les plus belles du département.



ANDROMÈDE À FEUILLES DE POLIUM
(*Andromeda polifolia*)

De petites fleurs roses en forme de clochette surmontent cet arbrisseau aux feuilles étroites. Protégée sur le territoire national, l'andromède à feuilles de polium, cousine de la bruyère, prospère dans les tourbières au substrat acide.



Biodiversité

La quasi totalité des types de marais des Alpes du nord hérités de la dernière glaciation sont représentés sur le plateau : des lacs aux prairies de hautes herbes à humidité variable, en passant par les suintements tufeux, les marais alcalins ou encore les tourbières. Leur état de conservation est remarquable du fait de leur prise en compte précoce dans l'aménagement du territoire et des mesures de gestion instaurées.

La rareté et la fragilité des espèces sauvages et des habitats naturels présents ont valu le classement au réseau européen Natura 2000 de 38 des zones humides du plateau.

A titre d'exemple, sur le seul marais de Praubert (42 hectares) ce sont plus de 250 espèces végétales qui ont été recensées dont 14 sont menacées sur le plan régional ou national.



La Convention de Ramsar

La Convention relative aux zones humides, couramment appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental mondial fournissant le cadre de l'action nationale et de la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides et de leurs ressources. C'est le seul traité mondial consacré à un écosystème particulier.



Gestion et conservation

Depuis bientôt 20 ans, les zones humides du Pays de Gavot sont régulièrement entretenues suivant deux grands objectifs.

1 - Limiter la fermeture des milieux : un débroussaillage léger ainsi qu'une fauche d'entretien permettent de les préserver de la colonisation par les jeunes arbres et les ronces.

2 - Lutter contre les espèces invasives : les espèces exotiques envahissantes (introduites hors de leur aire de répartition naturelle) sont la deuxième cause de la perte de la biodiversité dans le monde. Si aucune gestion adéquate n'est entreprise, les plantes invasives (solidages et balsamines) deviendront un problème pour le maintien de la biodiversité locale. C'est pourquoi elles sont arrachées avant maturité.

En parallèle, un renforcement des bonnes pratiques agricoles est mis en place grâce à un réseau de méthanisation - compostage doublé d'une filière d'épandage destinée à mieux gérer et équilibrer les pratiques de fertilisation.

